



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHÈSE D'AVIS 8 JUILLET 2020

*alpha-1 antitrypsine humaine*  
**PROLASTIN 1000 mg, poudre et solvant pour solution injectable**

Première évaluation

### ► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement adjuvant à long terme de patients souffrant d'un déficit en alpha-1 antitrypsine [phénotypes PiZZ, PiZ(null), Pi(null, null), et PiSZ] dans les limites d'une obstruction modérée à sévère des voies respiratoires (VEMS 35–60%) et de l'évaluation de l'état clinique (handicap).

### ► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge actuelle des patients déficitaires en alpha-1 antitrypsine.

### ► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La prise en charge médicamenteuse des patients ayant un emphysème par déficit en alpha-1 antitrypsine est la même que celle de tout patient atteint de bronchopneumopathie chronique obstructive. Elle comprend essentiellement les bronchodilatateurs et les corticostéroïdes inhalés en association fixe aux bêta 2 agonistes de longue durée d'action chez les malades à risque d'exacerbations.

La substitution en alpha-1 antitrypsine est le seul traitement spécifique du déficit en alpha-1 antitrypsine.

### **Place du médicament**

PROLASTIN (alpha-1 antitrypsine humaine) est un traitement substitutif de première intention en cas de déficit en alpha-1 antitrypsine [phénotypes PiZZ, PiZ(null), Pi(null, null), et PiSZ] dans les limites d'une obstruction modérée à sévère des voies respiratoires (VEMS 35–60%) et de l'évaluation de l'état clinique (handicap).

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)*